

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/03/002

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026	L'an deux mil vingt-six Le vingt mars à 19H00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M QUENOT Jean-Claude, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Romain MAUBERT, Claude BOUTTE, Arnaud JACQUET, Jérémy DUCLOYER, Mmes Véronique PLANCHIN, FROIDURE Coralie, QUATRELIVRES Germaine, Maryse MELLIER, Céline LEFEBVRE, Mélanie VENDANGER, Elise LEJEUNE. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<i>Absent excusé :</i> M Thierry BLANGIER (pouvoir à M Jérémy DUCLOYER). Mme Mélanie VENDANGER a été élue secrétaire.
OBJET : Détermination du nombre d'adjoints - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ; Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ; Considérant que le conseil municipal compte 15 membres. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide la création de 3 postes d'adjoints au Maire.
	